

Montant des contributions 2020/2021

Contribution Territoriale Dégâts UNIVERSELLE «grand gibier» «CTDU»

0,5€/ ha de bois et 0,1€/ ha de plaine

TARIFS INCHANGÉS

Contribution Territoriale Dégâts RESPONSABLE «sanglier» «CTDR»

Indexée sur la 1^{ère} attribution de N-1

TERRITOIRE INFÉRIEUR À 60HA ATTRIBUTION N-1 AUX 100 HA DE BOIS	COTISATION N À L'HA DE BOIS
Dès 11,50	2 €/ha de bois
TERRITOIRE À PARTIR DE 60HA ATTRIBUTION N-1 AUX 100 HA DE BOIS	COTISATION N À L'HA DE BOIS
Inférieure à 11,50	0 €/ha de bois --> INCHANGÉE
de 11,50 à 16,49	2 €/ha de bois --> INCHANGÉE
de 16,50 à 20,49	4 €/ha de bois --> INCHANGÉE
de 20,50 à 24,49	8 €/ha de bois --> VARIATION + 2€
de 24,50 et plus	12 €/ha de bois --> VARIATION + 4€

Pour Trois Fontaines, après échanges avec le GIC
4 €/ha de bois applicables sur tous les territoires
de l'Unité de Gestion.

